



Donnons
au sang
le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2026-17

DECISION N° N 2026-17 DU 22 JUIN 2026 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} - Madame Audrey FRUT-GAUTIER est nommée directrice de la mission chargée de l'innovation et de la transformation de l'Etablissement français du sang à compter du 29 juin 2026.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'EFS, entre en vigueur à compter du 29 juin 2026.

Fait le 22 juin 2026,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang